

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 31 mars 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DASES 103 G :** Subvention (353.138 euros) relative à la prise en charge des familles migrantes primo-arrivantes sans domicile fixe et en situation d'errance sur le territoire parisien.

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2017, une subvention à Emmaüs Solidarité pour le fonctionnement du « Centre d'Hébergement d'Urgence d'Ivry sur Seine » au profit de 150 personnes issues de familles primo-arrivantes sans domicile fixe en situation d'errance sur le territoire parisien ;

Sur le rapport présenté par Mme VERSINI, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : il est attribué au titre de 2017 pour le projet suivant :

- une subvention de fonctionnement de 353 138 € à l'association Emmaüs Solidarité, dont le siège social est situé 32, rue des Bourdonnais (1<sup>er</sup>), pour le fonctionnement du « Centre d'Hébergement d'Urgence d'Ivry sur Seine » situé au 33 avenue Jean-Jaurès 94200 Ivry sur Seine (n° SIMPA 24921 ; n° 2017\_05057) ;

Article 2 : le versement de la subvention mentionnée à l'article 1 est subordonné à la conclusion, avec le bénéficiaire Emmaüs Solidarité d'une convention pluriannuelle 2017-2019 présentée en annexe 1 du présent délibéré que la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement du Département de Paris pour les exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

<b>Chapitre 65 - Rubrique D584 - Nature 6574 DF34015</b>		
<b>Organismes bénéficiaires</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du financement</b>
Emmaüs Solidarité	Fonctionnement du « Centre d'Hébergement d'Urgence d'Ivry sur Seine » situé au 33 avenue Jean-Jaurès 94200 Ivry sur Seine	353 138 €
<b>Total</b>		<b>353 138 €</b>

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**